

Services d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile : **SESSAD**

QU'EST-CE QUE C'EST ?



Les Services d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) apportent aux familles conseils et accompagnement. Les SESSAD sont des services médico-sociaux qui peuvent être autonomes mais qui sont très souvent rattachés à un établissement spécialisé.

L'orientation dans un SESSAD est décidée par la MDPH et nécessite donc une notification.

POUR QUI ?



Chaque SESSAD est spécialisé par type de handicap et porte des appellations différentes :

- **SSAD** (Service de Soins et d'Aide à Domicile) : il suit les enfants polyhandicapés (déficience motrice et déficience mentale).
- **SAFEF** (Service d'accompagnement familial et d'éducation précoce) : il accueille les enfants déficients auditifs et visuels graves.
- **SSEFIS** (Service de soutien à l'éducation familiale et à l'intégration scolaire) : il se charge des enfants de plus de 3 ans déficients auditifs graves.
- **SAAAIS** (Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à l'Intégration Scolaire) : il suit les enfants de plus de 3 ans atteints de déficience visuelle grave.
- **SESSAD** (Services d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile) : il s'occupe des jeunes de 0 à 20 ans atteints de déficiences intellectuelles ou motrices et de troubles du caractère et du comportement.

Fiche réalisée par le centre de référence CARGO, avec l'aide de la filière SENSGENE, 2018



Centre de Référence National
pour les Affections Rares en
Génétique Ophtalmologique

SENSGENE
Maladies Rares Sensorielles

FILIERE
DE SANTÉ
MALADIES
RARES

À QUOI ÇA SERT ?



Les SESSAD favorisent l'intégration scolaire et l'acquisition de l'autonomie grâce à des moyens médicaux, paramédicaux, psychosociaux, éducatifs et pédagogiques adaptés. Leur rôle est aussi de soutenir l'enfant dans sa scolarité et ses apprentissages, d'aider à la connaissance et à l'acceptation du handicap pour une intégration scolaire réussie. **Elle permet de mettre en place les aménagements scolaires** pour permettre à l'enfant de surmonter des défis en lien avec le handicap et de poursuivre sa scolarité dans les meilleures conditions possibles.

Les interventions ont lieu dans les différents lieux de vie et d'activité de l'enfant ou de l'adolescent (domicile, crèche, école, centre de vacances...) **et dans les locaux du SESSAD.** En ce qui concerne l'intervention au sein de l'école, elle peut avoir lieu en milieu ordinaire ou dans un dispositif d'intégration collective (ULIS, SEGPA).

COMMENT INTÉGRER UN SESSAD ?

La procédure d'intégration en SESSAD est la même que la procédure d'affectation en établissement spécialisé.

Vous devez faire la demande auprès de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), et remplir votre **dossier MDPH.**



Après étude de votre demande, **c'est la CDAPH** (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) **qui prononce l'orientation en SESSAD dans le cadre de l'élaboration du PPS de l'enfant** (Projet Personnalisé de Scolarisation).

L'enfant en intégration scolaire, pris en charge par un SESSAD, est inscrit à l'école comme les autres élèves. Il a le statut d'un enfant « ordinaire ».

PLUS D'INFORMATIONS



Les fiches pratiques sont consultables sur le site de la filière SENSGENE : www.sensgene.fr

Pour trouver la MDPH de votre département, et réaliser vos demandes d'aides, rendez-vous sur : annuaire.action-sociale.org/MDPH/Annuaire

Fiche réalisée par le centre de référence CARGO, avec l'aide de la filière SENSGENE, 2018



Centre de Référence National
pour les Affections Rares en
Génétique Ophtalmologique

SENSGENE
Maladies Rares Sensorielles

FILIERE
DE SANTÉ
MALADIES
RARES